

Séance du 26 janvier 1973

Le vingt six janvier nul neuf cent soixante treize, à vingt et une heure, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^r. Allary-Simat, Maire. Étaient présents :

M^rs Allary, Ferret, Durauvix, Joseph, Thoumier, Mazieri, Faure, Borderon, Gouedo.

Absents : M^r Philippeau, Bonhomme.

Secrétaire : Faure Herbert

Syndicat intercommunal seclair

M^r le Maire de Vieillesse ayant préparé la création d'un Syndicat intercommunal seclair groupant les communes du canton, il y a lieu de désigner deux délégués pour la commune de Combiers.

Le Conseil, à l'unanimité, désigne :

M^rs Joseph Richard et Faure Hubert

qui acceptent.

Syndicat Intercommunal pour l'aménagement hydraulique du Bassin de la Lizorne

Un S. I. d'Études pour l'aménagement hydraulique du Bassin de la Lizorne a été créé par arrêté conjoint de M^r le Préfet de la Charente et de M^r le Préfet de la Dordogne, en date des 9 novembre 1966 et 18 mars 1967.

Le Comité du S. I. d'Études, dans sa séance du 19 décembre 1972, a approuvé les dispositions générales de l'avant-projet et d'assainissement par rectilibrage classique dressé par le cabinet S.O. C.A. M.A. et estimé à 8.000.000 francs.

Pour pouvoir passer aux réalisations, la compétence du Syndicat d'Études doit être étendue à l'exécution des travaux ainsi qu'à l'entretien ultérieur des ouvrages.

Son application de l'article 150 du Code Municipal, l'extension de la compétence du Syndicat doit être approuvée par les communes intéressées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré :

- Décide de donner son accord à l'extension de la compétence

Séance du 17 février 1973

Le dix sept février huit neuf cent soixante treize, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^r Allary Ernest, maire.

Étaient présents :

M^{rs} Allary, Ferret, Philippeau, Faure, Lhuissier, Mazière, Borderon, Gouédo.

Absents :

M^{rs} Duroueix, Joseph, Bonhomme

Vote du Budget Primitif 1973 -

Le Conseil municipal vote le Budget Primitif 1973, s'élevant tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de = 67147,16 francs.

Assainissement de la Lizonne

Après avoir demandé au Receveur Municipal certains éclaircissements, notamment au sujet de la participation communale, qui paraît très élevée, le Conseil municipal décide d'annuler la délibération du 26 janvier 1973.

Bail du presbytère

Le Conseil municipal, considérant qu'il y a lieu d'augmenter le prix du loyer du presbytère, décide, en accord avec le locataire, de renouveler le bail existant et de porter le loyer annuel à 1800 francs à compter du 1^{er} janvier 1973. Le locataire demande toutefois que le crépi de la façade soit refait, ce que le Conseil accepte à l'unanimité.

Rémision de la liste électorale de la Chambre d'agriculture

Le Conseil désigne M^r Faure Hubert comme délégué.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.

Secrétaire désigné : M^r Borderon.

Allary

Ferret

Philippeau

Faure

Mazière

Borderon

Gouédo